
Procès-verbal de la réunion du CA du 27 avril 2015

Approuvé

Présents :

<i>Anne-Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Arlette Crapez Nizot</i>	<i>Aînés solidarité Europe</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>Dominique Blondeel</i>	<i>Infor Homes Wallonie</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Courants d'âges</i>
<i>Gilbert Lonnoy</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Hubert Preiser</i>	<i>Fédération Indépendante des Seniors</i>
<i>Jacques Maesschalck</i>	<i>Aînés solidarité Europe</i>
<i>Jean-Jacques Viseur</i>	<i>Enéo</i>
<i>Maryse Dauvin</i>	<i>Fédération Indépendante des Seniors</i>

Excusés :

<i>Anne Jaumotte</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Bernard Toubau</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Florence Lebailly</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Isabelle Capiaux</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Jean Gengler</i>	<i>Infor Homes Wallonie</i>
<i>Josette Neunez</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Sergio Ravicini</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

Absents :

Invités :

Monsieur Pierre WANLIN
Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

Présentation de Monsieur Jean-Jacques VISEUR :

Un rapide tour de table est effectué pour permettre à tous les membres de se présenter à Monsieur Jean-Jacques VISEUR, nouveau représentant d'Enéo au sein de la CAS

1. PV de la réunion du CA du 26 janvier 2015 :

Le PV de la réunion du 26 janvier 2015 est approuvé sans modification.

2. Compte 2014 :

Anne Marie fait le point sur la première rencontre avec les vérificateurs au compte de la CAS en date du 14 avril 2015 :

- Quelques erreurs de 2012 et 2013 ont été rectifiées dans les comptes 2014.
- Des paiements effectués début 2015 ont bien été entrés dans la comptabilité de 2014, année d'émission des factures y afférentes.
- Les erreurs antérieures à l'entrée en fonction d'Anne Marie en tant que trésorière ont pu être corrigés grâce à des O.D. (Opérations diverses)
- Des reliquats de 2013 ont dû être reportés dans la comptabilité de 2014.

Les subsides APE sont abordés : le premier versement touché fin 2013 ne correspondait pas à la valeur habituelle des points APE. Renseignements pris par Anne Marie, ce montant constitue une « réserve » pour le fonctionnement.

La convention pour le subside APE à une validité de 2 ans. Elle arrive donc à échéance à la mi-novembre 2015.

La secrétaire administrative est chargée de se renseigner sur la possibilité de renouveler le subside, sur les démarches à effectuer et sur les délais pour ce faire.

Le CA décide d'accorder à la secrétaire l'augmentation initialement prévue à la fin de sa période d'essai ainsi que la prime de fin d'année.

L'augmentation de salaire accordée à la secrétaire administrative par le CA n'est toujours pas effective. Les démarches doivent être faites. La question est posée de savoir quel barème de la commission paritaire 329.02.00 est utilisé par l'UCM. La secrétaire administrative se renseignera.

3. Intervention de Mr Wanlin concernant le mandat de la CAS :

Monsieur Wanlin intervient au sein du CA afin de faire le point sur la convention triennale entre la FWB et la CAS en tant que Commission des Seniors décidé par décret de juin 2012. Celui-ci doit en effet rendre son rapport triennal. (Pour le 30.06.2015 au plus tard)

Les documents à rentrer pour le rapport triennal de la CAS sont :

- Une lettre de demande de renouvellement de mandat (courrier libre) ;
- Un nouveau plan d'action ;
- Le rapport pour les 3 ans ;
- Le rapport d'évaluation jusqu'en juin 2015 sur base du modèle joint au présent PV ;

Monsieur Wanlin rappelle le plan d'action soumis par la CAS lors de sa demande de mandat en tant que Commission des Seniors. Ce plan d'action peut servir de base au rapport triennal en reprenant les objectifs qui ont été réalisés, ceux qui ont posé difficulté,...

Un tour de table est fait afin de rappeler à Monsieur Wanlin les objectifs atteints par la CAS. Dominique rappelle le colloque, l'évolution des commissions, les interventions au sein des

CCCA,... ainsi que la professionnalisation et la réforme de la CAS, ce qui a pris du temps par rapport aux autres projets.

Monsieur Wanlin signale que toutes les interventions des membres de la CAS au nom de la CAS au sein d'événements peuvent figurer dans le rapport afin de mettre en avant le rôle de la CAS et son statut reconnu par les autres associations qui demandent sa présence ou son intervention. (cf. : « Contacts de la Commission » - modèle du rapport triennal) Par exemple, la participation à VADA, PFV, WeDO...)

Quelques précisions faites par Mr Wanlin :

- Même si le rapport doit être rendu à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la CAS est libre d'inclure le niveau fédéral et/ou communautaire en joignant toutes ses productions et ses interventions.
- Les « avis remis aux Autorités » figurant dans le modèle du rapport est là dans le cas où la CAS a remis des documents aux autorités, comme le memorandum. La CAS est libre, s'il n'y a pas de demande spécifique, d'adresser tout document qu'elle juge nécessaires aux autorités compétentes. (exemple : réaction par rapport à la loi sur les incapables, les publications des commissions,...)
- Le nouveau plan d'action pour le renouvellement de la demande peut soit se baser sur le précédent, soit repartir de zéro.

4. Projet de rapport 2014 :

Le projet de rapport soumis par François est lu par Dominique durant la réunion. Les points à modifier sont soulignés et discutés tout au long de la lecture.

- Quelques formulations sont à revoir comme les « mutualités non-commerciale » où le terme « non-commercial » doit être supprimé ;
- Inforhomes wallonie doit être remplacé par Senoah ;
- ...

Un nouveau projet sera proposé sur base des modifications apportée durant cette réunion ainsi que par les éclairages de Monsieur Wanlin quant aux éléments bénéfiques pour la CAS qui peuvent y figurer (calendrier des contacts entre les membres de la CAS et d'autres associations, productions à joindre,...)

De manière générale, les points à revoir sont :

- La redondance des « défauts » de la CAS qui donnent une impression d'échec pour de nombreux postes à la lecture du projet. Il faut mettre en avant l'aspect « Coordination » de la CAS qui lui donne un contexte particulier, ne fût-ce que pour la communication entre membres et les rencontres à mettre en place en fonction des activités principales de chacun de ses membres ;
- L'aspect « il nous faut un permanent » ne doit pas revenir à chacun des postes développés. Il faudrait juste préciser que l'engagement d'un permanent faciliterait grandement la tâche de la CAS ;
- Concernant le site de la CAS, il est en ligne, et le sera officiellement au moment où le rapport sera rendu ;

- Le gros projet 2015 : la préparation des assises du vieillissement. Le projet doit être préparé avant juin 2015 afin d'annoncer sa mise en place pour 2016.
- Les projets, les remises en question et les réflexions peuvent figurer dans le rapport, notamment quant au projet de partir de documents créés par les membres pour en faire un « général » propre à la CAS (partage de documents) ;

Afin de préparer le plan d'action pour le renouvellement de la demande ainsi que pour faire avancer le rapport, une réunion se tiendra le 27 mai 2015 à 10h00 à l'UNMS.

5. Divers :

a. Les réunions de la CAS :

Compte tenu des occupations des membres de la CAS, la demande suivante est faite : serait-il possible de revoir l'heure de début des réunions de la CAS ? En effet, en commençant à 14h, Arlette qui doit aller chercher ses petits-enfants à l'école ne peut rester que jusqu'à 16h, ce qui est trop court pour une réunion. Les heures suivantes sont proposées : 13h00 ou 13h30. (13h00 ne serait pas possible pour la secrétaire administrative compte tenu de son second emploi du matin.)

Une discussion aura lieu entre les membres du bureau afin de savoir ce qui serait plus intéressant compte tenu de nouveaux horaires de la SNCB.

b. Cotisation 2015 :

Un courrier doit être adressé aux membres de la CAS pour le versement des cotisations de 2015. Anne Marie précise que certains membres n'ont pas versé les cotisations 2014.

La secrétaire administrative se charge d'adresser les courriers de demande et de rappel.

c. Intervention CAS :

Le Séminaire organisé par la Plate-forme Francophone du Volontariat est abordé. Anne Marie se propose de s'y rendre au nom de la CAS, le 29 mai 2015.

d. Suivi du texte sur les incidents de Paris (Je suis Charlie) :

Le CA décide de ne pas publier le texte compte tenu du temps écoulé et de le garder comme projet pour une autre occasion.

e. Commission Lieux de vie :

Christiane et Anne Marie ont prévu une réunion le 18 mai 2015 de 10h à 12h à l'Aéropolis pour lancer la commission.

La Secrétaire est chargée de lancer l'appel aux participants au sein des membres de la CAS.

Annexe au PV :

- Schéma du formulaire d'évaluation pour le rapport triennal de la CAS